

DES MISES EN CAUSE (suite)

Dans les VESTIAIRES...

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Circulaire 2004-138 du 13.07.2004

« ... L'intervention de l'enseignant à l'intérieur du vestiaire peut s'avérer indispensable. En effet, il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité des élèves et de garantir les conditions d'enseignement. »

PROBLÉMATIQUE

De nombreux enseignants d'EPS sont confrontés à des difficultés pour intervenir, mis en cause par des élèves, des familles mais aussi des chefs d'établissements, alors qu'ils ont la responsabilité éducative mais aussi juridique imposant la surveillance des vestiaires.

ATTENTES ET PROPOSITIONS DU SNEP FSU

Le SNEP-FSU considère qu'au niveau de la surveillance des vestiaires, il est nécessaire de porter à la connaissance de tous les indicateurs susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (temps passé pour déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...).

3 principes doivent être définis, rappelés et portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté scolaire :

- **Principe de responsabilité** : il s'applique à la totalité du temps de prise en charge des élèves, en particulier dans le cadre de l'emploi du temps. Y compris dans les vestiaires et les sanitaires-douches.
- **Principe de consentement** : les modalités qui doivent accompagner ces diverses interventions dictées par la responsabilité de l'enseignant d'EPS doivent être explicitées, comprises et connues des élèves et des familles.
- **Principe de l'avertissement** : l'intervention de l'enseignant ne doit pas se réaliser de manière inopinée. Elle s'inscrit dans le cadre d'une procédure établie et connue de tous. Si elle s'avère nécessaire, l'intervention physique sera précédée d'une annonce afin d'éviter toute surprise. Si l'intervention s'avère délicate, il sera conseillé de solliciter l'aide d'un(e) autre adulte.

Le SNEP-FSU demande qu'un article du Règlement Intérieur des établissements rappelle l'exigence de surveillance dans les vestiaires par le professeur en exprimant les principes ci-dessus définis.

... Et les PISCINES

Les séances de natation en piscine mettent en évidence la **problématique** de l'intimité des élèves. En plus de la question des vestiaires, souvent éloignés géographiquement entre filles et garçons, les enseignants d'EPS sont confrontés à l'image du corps renvoyé particulièrement par les jeunes filles. Ainsi, pendant le cours, le professeur est accusé de « **regards** » sur la forme, la poitrine, les fesses... des jeunes filles.

Ce type de situation n'est pas exclusif de la piscine !

Cela renforce la nécessité de contextualiser ces événements pour surmonter les ambiguïtés.